



Guide pour la
CONSTRUCTION de
MAISONS INDIVIDUELLES
en Seine-Maritime

Vous souhaitez faire construire une maison ?

Construire ou rénover sa maison est une décision particulièrement importante dans une vie. Il est donc indispensable d'être bien accompagné pour mener à bien ce projet.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E 76) et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP 76) ont souhaité s'associer pour élaborer ce guide pratique d'information et de conseils.

Il vous donnera quelques recommandations pour profiter au mieux des avantages de votre terrain, avoir un cadre de vie en adéquation avec votre façon de vivre et augmenter la valeur de votre bien en favorisant sa bonne insertion urbaine et paysagère.

Les architectes du C.A.U.E et de l'UDAP sont également à votre disposition pour vous conseiller gratuitement, sur rendez-vous dans leurs différentes permanences (détails page 48).

Sommaire

1. Choisir son type de maison	4	3. Comprendre l'habitat seino-marin traditionnel	40
Les pavillons	6	L'habitat rural	44
Les maisons "contemporaines de qualité" 10		L'habitat urbain	46
2. Concevoir son pavillon	14	Pour aller plus loin	48
Réussir son implantation	16	Contacts	50
Dessiner sa maison	22		
Choisir ses matériaux et couleurs	28		
Aménager les abords	36		

1. Choisir son type de maison

Construire une maison est un acte qui marque le paysage pour plusieurs décennies voire plusieurs siècles. Or, le paysage est un bien commun : il est le cadre de vie des habitants et le support d'activités récréatives, touristiques et économiques, participant à l'attractivité du territoire. Sa préservation est l'affaire de tous. La façade d'un bâtiment appartient à l'espace public et concourt ainsi à la qualité du cadre de vie de tous.

Aujourd'hui, les constructions sont régies par un certain nombre de règlements. Ainsi, dans le cas de construction d'une maison individuelle, les services chargés de l'instruction du dossier vérifient entre autres la conformité du projet au regard du document d'urbanisme en vigueur (Cartes Communales - CC, Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux ou non - PLU-i), du règlement de lotissement s'il y en a un, et consultent les Architectes des Bâtiments de France (ABF) si le projet se situe dans un espace protégé.

Dans les documents d'urbanisme (CC, PLU -i) il est souvent fait référence aux maisons dites "contemporaines de qualité" ou "d'expression contemporaine", mais que recouvre ce terme ? Si, aujourd'hui le pavillon "sur catalogue" est devenu la norme, d'autres options sont possibles.



« Faire construire, agrandir ou réaménager sa maison est un projet de vie, qui mêle espoir et appréhension. C'est une prise de risque, une aventure personnelle, dans laquelle on s'investit pleinement, d'un point de vue financier mais également affectif. C'est la maison que l'on a choisie et dans laquelle on va vivre. »

Pascal Victor, Président de la Maison de l'architecture de Normandie
«Maisons d'architectes en Hautes Normandie», Éditions point de vues

Les Pavillons

Avec l'évolution de la société, des transports, des modes constructifs et l'arrivée des matériaux issus de l'industrie, la construction locale s'est peu à peu uniformisée jusqu'à se déconnecter du contexte paysager.

Les procédés industrialisés mis au point après la seconde Guerre Mondiale ont permis la généralisation du pavillon. Dès 1970, les pouvoirs publics ont orienté la politique du logement vers un mouvement en faveur de l'individualisation de la construction : c'est la "France des propriétaires" qui se développe. Depuis, la maison individuelle est trop souvent devenue un produit standardisé que l'on peut choisir sur catalogue.



➔ Pavillons inspirés de l'habitat traditionnel

Ces maisons inspirées de l'habitat traditionnel local ou étranger à la région (maison de plan rectangulaire, avec une toiture à 2 ou 4 pans) sont généralement construites en bloc creux manufacturés, de béton ou de brique. Elle sont le plus souvent enduites. **Leurs formes et leurs matériaux reprennent celles des maisons traditionnelles locales et leur permettent de mieux s'intégrer dans leur environnement.**

Pavillon "Rustique" - Varengeville-sur-Mer

- 1 Pavillon "Années 1960" Bois-Guillaume
- 2 Pavillon "Années 2010" Les Authieux sur le Port Saint Ouen
- 3 Pavillon "Années 1980" Mont-Saint-Aignan
- 4 Pavillon "Bourgeois" Mont-Saint-Aignan
- 5 Pavillon "Années 1970"

➔ Pavillons inspirés de l'architecture moderne

De plus en plus de constructeurs de pavillons proposent des maisons dites "contemporaines". Elles s'inspirent des maisons dites "du mouvement moderne" et se distinguent par leur toit terrasse. Elles sont le plus souvent déconnectées de l'habitat local traditionnel tant d'un point de vue formel qu'au niveau de leur implantation sur la parcelle.

Il s'agit en réalité, la plupart du temps, d'un pavillon "classique" auquel on a enlevé le toit ou mis un toit mono-pente ou courbe. Cela ne suffit pas à en faire une architecture contemporaine de qualité.

Lorsqu'elles sont de plain-pied, elles peuvent toutefois s'intégrer dans leur contexte si une attention particulière est portée à l'environnement proche et lointain (végétation, clôture..) ².

En revanche, lorsqu'elles ont plusieurs niveaux, elles prennent un aspect très massif (cube) qui ne permet pas leur insertion.

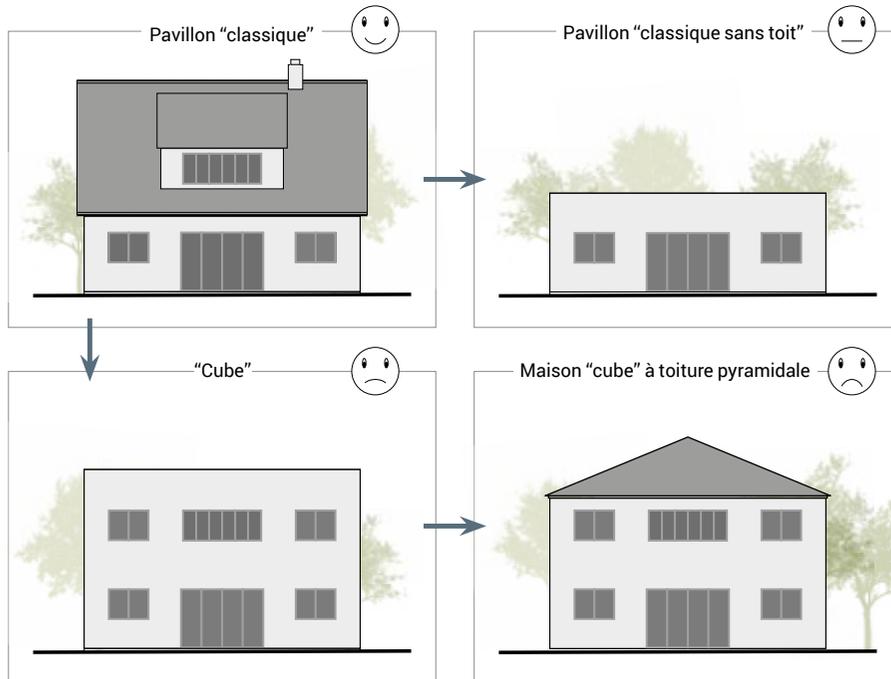
De même, des maisons à plan carré et toiture pyramidale fleurissent ces dernières années et sont promues par les constructeurs qui revendiquent leur caractère «contemporain». Ces maisons comme les précédentes sont à éviter. En effet, leurs toitures à faible pente inspirées des régions du Sud, moins pluvieuses, ne correspondent pas aux formes du bâti local. De plus, ces maisons génèrent bien souvent des pièces ou des espaces sombres en leur centre qui, s'ils sont bienvenus dans les régions où il est nécessaire de se protéger du soleil, sont ici peu adaptés. Sous nos latitudes, une maison de 8 m de profondeur est un maximum pour s'assurer des espaces suffisamment lumineux.



Dans le cas d'une toiture terrasse ou mono-pente, il est préférable d'éviter une forme de bâti monolithique (d'un seul tenant). **En cas d'étage, il est d'autant plus conseillé de fractionner le volume en réduisant la superficie de l'étage par rapport au rez-de-chaussée** ^{1, 3, 4}.

De même, dans le cas d'un jeu sur les matériaux ou les couleurs, il est préférable de privilégier l'emploi d'une couleur ou d'un matériau par volume ^{1, 2, 3, 4}.

- ¹ ² Les Authieux sur le Port Saint Ouen
- ³ Oissel
- ⁴ Cauville sur Mer



Les maisons "contemporaines de qualité"

À l'inverse des pavillons, les maisons d'expression contemporaine (appelées le plus souvent «contemporaines de qualité» dans les documents d'urbanisme) sont originales, personnalisées et conçues sur mesure par un architecte pour répondre aux besoins de leurs futurs habitants. Ces maisons jouent avec les matériaux, les volumes, les couleurs, les ouvertures, la lumière et sont étroitement liées à leur environnement et leur jardin (vues, ensoleillement, intimité...).

Les matériaux, les ambiances, la distribution et les proportions des espaces de ces maisons sont en adéquation avec la manière de vivre et d'habiter de leurs habitants. Elles sont généralement conçues pour être facilement agrandies par la suite. De plus, bien que sur mesure, elles ne sont pas systématiquement plus chères que les maisons de constructeurs.

Faites appel à un architecte !



1 Agence DLVR
Vincent Rey Architecte
Offranville (76) - 2011
Coût de la construction : 1440€/m²TTC

2 Jean-Baptiste Lambert Architecte
Grand-Quevilly (76) - 2014
Surface : 126 m²
Coût (honoraires inclus) : 1270€/m² TTC



3 Antistatck
Clara Brander Architecte
Acquigny (27) - 2016
Surface : 110 m²
Coût (honoraires inclus) :
2015 €/m² TTC



4 Artech architecture,
Bois-Guillaume (76) - 2015
Surface : 146 m²
Coût (honoraires inclus) :
2030€/m² TTC

5 ALARCHI
Antoine Lainé Architecte
Saint-Martin-de-Bossherville (76) - 2015
Surface : 180 m²
Coût (honoraires inclus) : 1944€/m² TTC



6 Rémi Cellier Architecte
Franqueville-Saint-Pierre (76) - 2017
Surface : 115 m²
Coût (honoraires inclus) : 1776€/m² TTC



Zoom sur les maisons "contemporaines de qualité" d'inspiration traditionnelle

Certains architectes proposent des maisons contemporaines qui jouent avec les codes de l'architecture traditionnelle de nos paysages, soit par le choix de la volumétrie (bâtiment longitudinal rappelant la longère, maison avec toiture à double-pente fortement inclinée,...) soit par l'utilisation des mêmes matériaux (enduit terre, bois, briques, pierres...). **Par leur forme, leurs matériaux, leurs couleurs en lien avec le contexte bâti et paysager local, ces maisons s'inscrivent parfaitement dans leur environnement.**

1 Agence d'architecture d'Eawy – Béatrice et Manuel Fourneaux Architectes

Hermanville(76) - 2018
Surface : 106 m²
Coût (honoraires inclus) : 1850€/m² TTC
Volume longitudinal à RDC, toit à double pente 50°, inscription dans la pente, bardage bois, essentage, ardoises.

2 Emmanuel Côme Architecte

Les Hogues (27) - 2016
Surface : 94m²
Coût (honoraires inclus) : 1716€/m² TTC
Toit à forte double pente, débord de toit réinterprété, essentage, bardage bois, ardoises.

➔ Pourquoi faire appel à un architecte ?

L'architecte vous guide dans votre démarche de construction et vous aide à transformer vos idées en réalité. Il conçoit votre maison en tenant compte de votre mode de vie, de vos goûts, du climat, du site dans lequel elle va s'inscrire et de votre budget. Faire appel à un architecte vous permet aussi, grâce à son savoir-faire, d'aller au-delà des recommandations présentées dans ce guide.

Pour trouver un architecte adapté à votre projet : <https://www.architectes-pour-tous.fr>

➔ Inspiré des formes traditionnelles



5 Agence d'architecture d'Eawy – Béatrice et Manuel Fourneaux Architectes
Auffay (76) - 2011
Surface : 220 m²
Coût (honoraires inclus) : 1809€/m² TTC

6 Artech architecture
Saint-Martin-de-Boscherville (76) - 2012
Surface : 189 m²
Coût (honoraires inclus) : 1765 €/m² TTC
Bardage bois, ardoises, débords de toits, toit à double pente 45°, ouvertures plus hautes que larges.

➔ Inspiré des matériaux traditionnels

3 ALARCHI – Antoine Lainé Architecte
Varengville sur Mer (76) - 2011
Surface : 175 m²
Coût (honoraires inclus) : 1878€/m² TTC
Bardage bois, briques, lucarnes réinterprétés, base rectangulaire avec double pan ardoise.

4 En'Act Architecture, Architecte
Varengville-Sur-Mer (76) - 2011
Surface : 231 m²
Coût de la construction : 1740 €/m² TTC
Bardage bois et briques.

2. Concevoir son pavillon

Si vous vous tournez vers des constructeurs pour votre maison, quelques principes simples (implantation de la maison, traitement des façades et toitures) permettent d'enrichir le projet et d'améliorer son inscription dans son environnement, tout en respectant son équilibre financier.

Suivre ces conseils peut vous permettre d'éviter un refus au moment de l'instruction sur des questions d'aspect extérieur. Dans tous les cas, les projets devront respecter le règlement d'urbanisme s'appliquant aux terrains sur lesquels ils seront édifiés.

Par ailleurs, si votre projet se situe en secteur protégé, appliquer les conseils des ABF, vous garantit la bonne acceptation de votre dossier. Ces prescriptions ABF sont directement liées à la qualité du cadre bâti et paysager des espaces protégés. L'objectif est de permettre une continuité entre l'existant et les nouvelles constructions afin d'avoir une harmonie du cadre bâti ne portant pas atteinte aux abords du Monument Historique et aussi de promouvoir une architecture contemporaine de qualité, bien insérée dans son contexte. C'est pourquoi vous pourrez retrouver en dernière partie du guide une brève présentation des caractéristiques du bâti traditionnel.

- 1 Goderville
- 2 Varengueville-sur-Mer
- 3 Les Authieux sur le Port Saint Ouen
- 4 Jumièges
- 5 Varengueville-sur-Mer
- 6 Gonfreville l'Orcher
- 7 Neufchâteau-en-Bray
- 8 Offranville
- 9 Goderville
- 10 Les Authieux sur le Port Saint Ouen



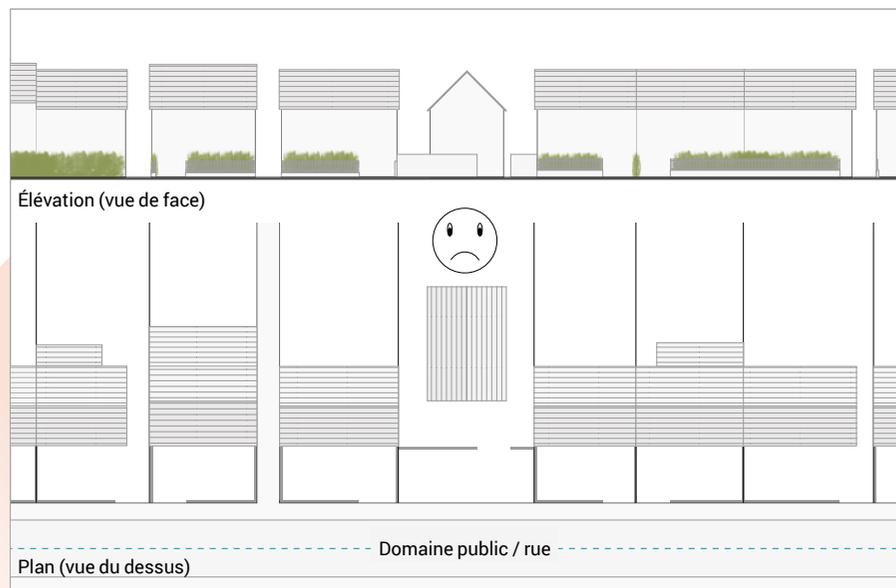
Réussir son implantation

Avant tout, il est indispensable lors du choix de sa parcelle de prendre en compte les contraintes d'implantation (physiques et réglementaires) s'y appliquant. La maison doit s'adapter au site et non le site à la maison. Avant le choix définitif de votre parcelle, il est indispensable de vérifier les servitudes et le règlement d'urbanisme (distances à respecter par rapport aux limites séparatives, hauteurs maximales, coefficient d'emprise au sol maximal...). Toutes ces informations sont disponibles en mairie. Pour décrypter ces différents éléments, vous pouvez également prendre rendez-vous avec un architecte du C.A.U.E (voir p.48) qui pourra vous présenter les avantages d'un terrain par rapport à un autre en fonction de ces caractéristiques et de vos envies de projet.

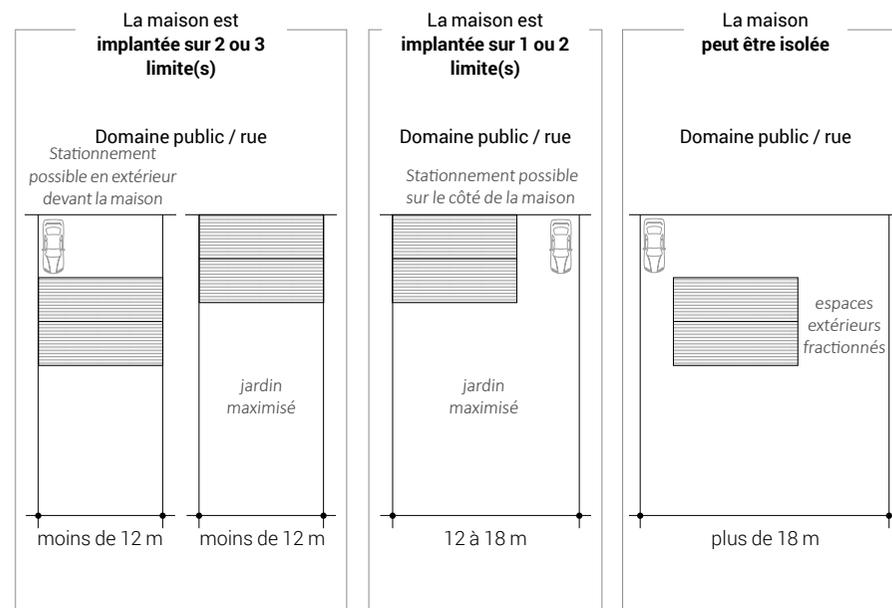
➔ Prendre en compte le contexte

Il est indispensable de prendre en compte le contexte dans lequel votre projet s'implante. Votre maison ne sera pas la même si elle doit s'insérer dans un environnement bâti dense comme un centre-bourg ou une rue avec un alignement, ou si elle se construit dans un lotissement ou en périphérie d'agglomération sur un terrain important.

- Ainsi, **si un alignement existe, le respecter** permet de ne pas rompre l'harmonie de la rue : sens du faitage, position de la façade principale par rapport à la rue, clôture...



- Hors alignement, vous pouvez choisir d'implanter votre maison de sorte qu'elle soit parallèle ou perpendiculaire aux limites parcellaires, à la voirie ou encore aux constructions existantes.
- **En fonction de la taille de la parcelle**, vous pourrez **privilégier une implantation en limite séparative**, voire en limite sur rue, afin de profiter au maximum de l'espace privatif extérieur tout en facilitant les agrandissements ultérieurs :



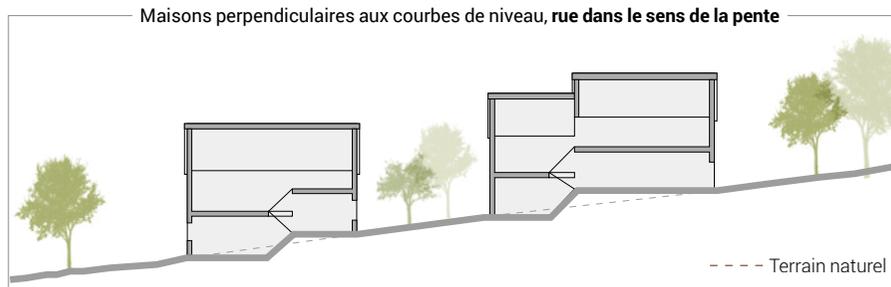
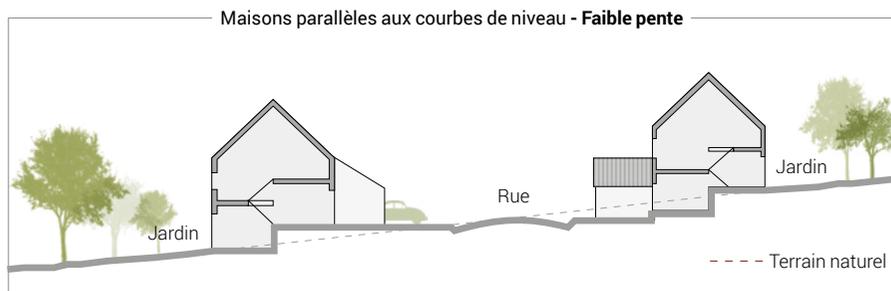
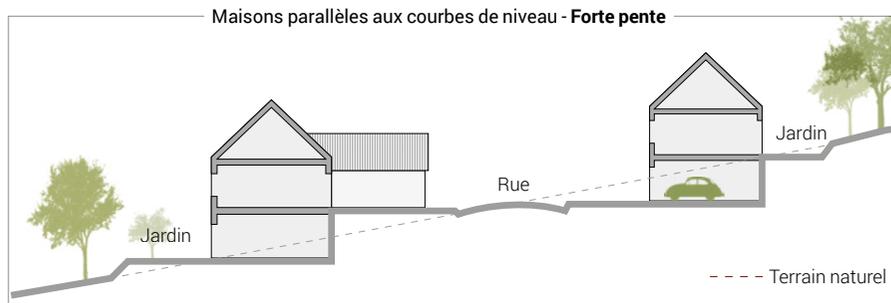
➔ S'inscrire dans la pente

Pour limiter les déblais/ remblais et mieux insérer la maison dans son environnement, **il est indispensable de prendre en compte la pente naturelle du terrain.**

Ici encore, c'est la maison qui doit s'adapter au terrain et non l'inverse.

Privilégier les implantations :

- À moindre terrassement, en préférant l'encastrement dans le terrain naturel plutôt que les constructions sur remblais.
- Tirer profit de la pente du terrain (rez-de-chaussée, rez-de-jardin, demi-niveaux).
- Positionner le garage au niveau de la voie de desserte.
- Positionner le rez-de-chaussée de plain-pied avec l'extérieur.

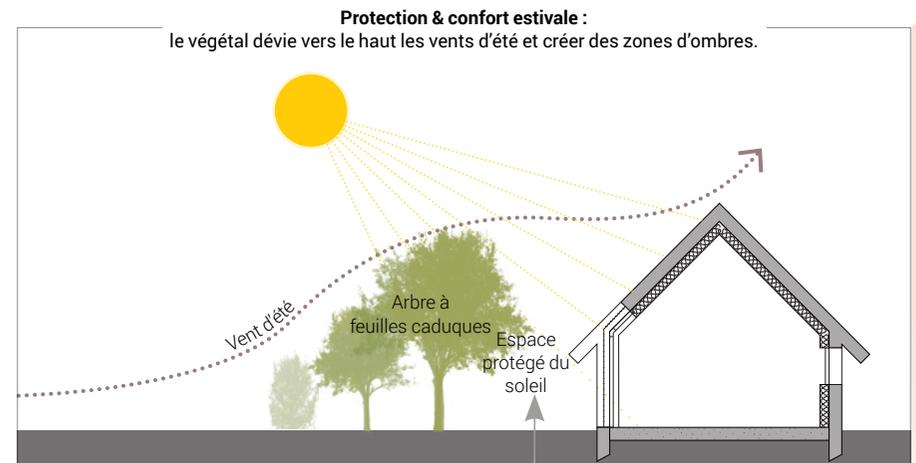
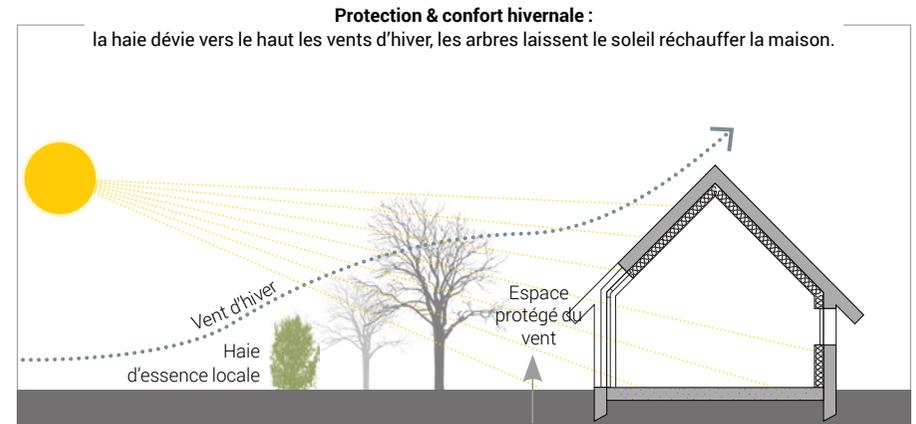


➔ Avoir une approche bioclimatique

Au delà de l'aspect économique (limitation des besoins en chauffage l'hiver et en rafraîchissement l'été) **avoir une approche bioclimatique permet un meilleur confort de vie et des espaces intérieurs plus lumineux.** Pour ce faire, il faut si possible :

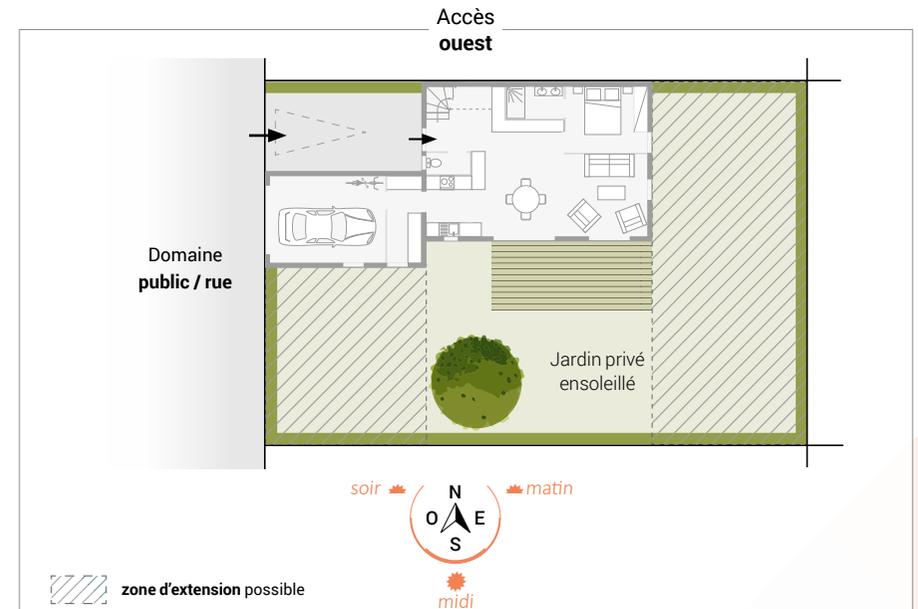
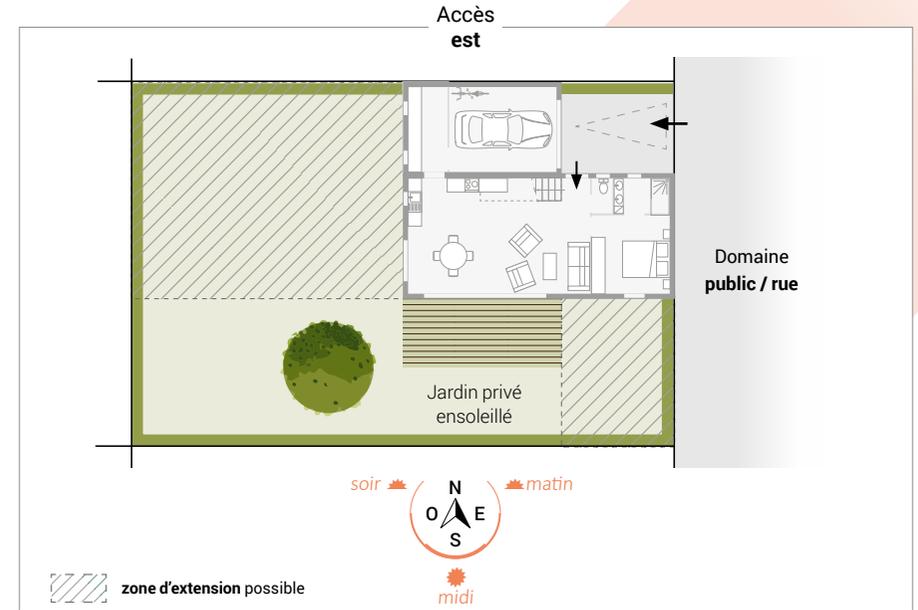
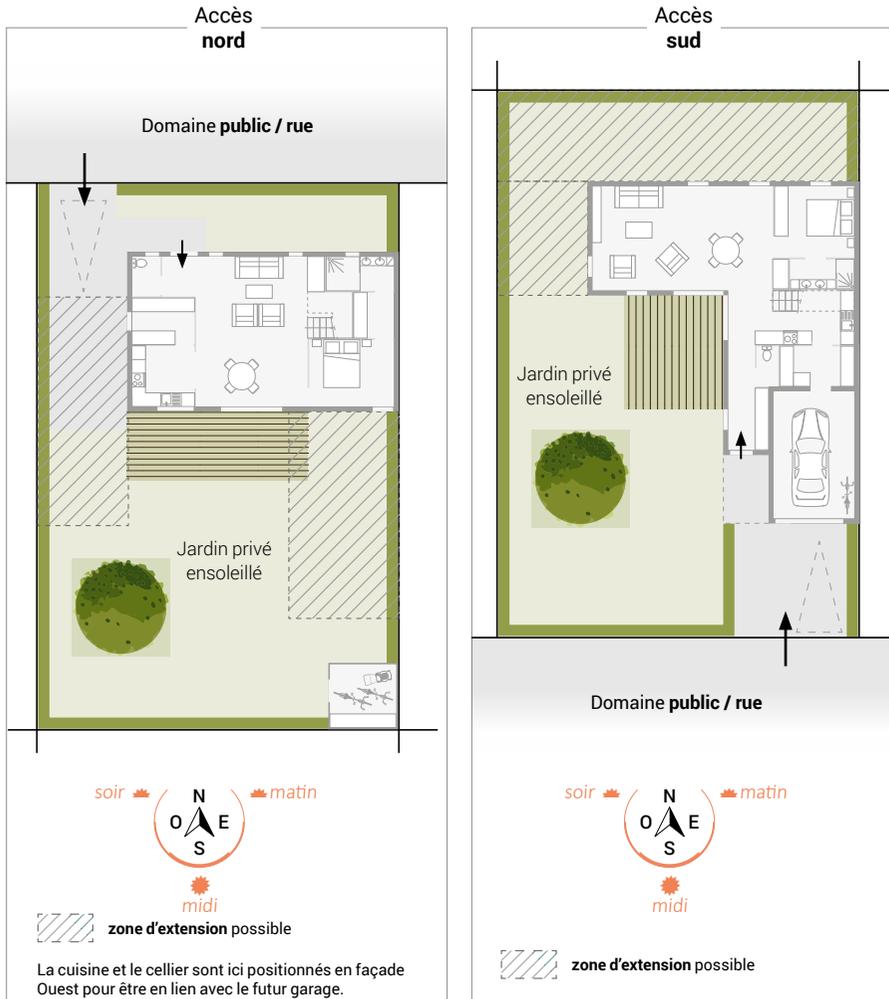
- Mettre à profit les éléments existants pour se protéger (intempéries, vents dominants, nuisances sonores...).
- Privilégier une exposition Sud pour les pièces de vie.
- Prévoir un séjour traversant pour un meilleur ensoleillement lorsque ce dernier donne au Nord.
- Mettre à profit les végétaux pour éviter les surchauffes en été tout en permettant un ensoleillement maximal l'hiver.

>> Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le livret "Construire sa maison, les clefs du projet" à retrouver sur le site internet du C.A.U.E 76.



➔ Prendre en compte l'orientation de la parcelle

- En fonction de la position de l'accès sur la parcelle, **la maison sera positionnée pour tirer au maximum parti du terrain et de son ensoleillement** (positionnement des pièces de vie au niveau des façades ensoleillées, et des pièces techniques (cellier, dressing, salle de bain...) sur les façades les moins bien exposées) **tout en essayant de dégager un espace extérieur** (jardin, terrasse) **protégé des vues**, plus intime.
- Dans l'idéal, il faut **dès le projet penser aux évolutions dans le temps de la maison et/ou de la parcelle** (extension, division parcellaire, aménagement du garage en pièce de vie...).
- Sur terrain plat, les garages en sous-sol sont déconseillés. On les positionnera plutôt au plus proche de la rue.



Par ailleurs, n'hésitez pas à modifier les modèles proposés par les constructeurs pour les adapter au terrain, mais aussi à votre mode de vie, par exemple, en modifiant la disposition des pièces.

Dessiner sa maison

Pour dessiner votre maison, nous vous proposons de vous appuyer sur quelques règles d'architecture, qui ont fait leurs preuves, issues pour la plupart des caractéristiques locales de l'habitat seino-marin traditionnel présentées à partir de la page 40.

Le C.A.U.E et l'UDAP proposent un certain nombre de recommandations pour l'ensemble des projets construits en Seine-Maritime. Par ailleurs, ces recommandations correspondent au minimum attendu dans un espace protégé soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France, soit :

- > dans le périmètre (500m) d'un monument historique,
- > dans un Site Patrimonial Remarquable (les SPR remplacent les AVAP, Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, et les ZPPAUP, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager),
- > à l'intérieur d'un Site classé ou inscrit.

Dans ces secteurs spécifiques, les ABF souhaitent également que des règles supplémentaires, marquées du pictogramme , soient prises en compte. Ces prescriptions ont pour but de permettre une insertion optimale des nouvelles constructions dans un environnement composé le plus souvent de bâtis traditionnels. Pour savoir si votre projet est concerné par ces règles rendez vous en mairie.

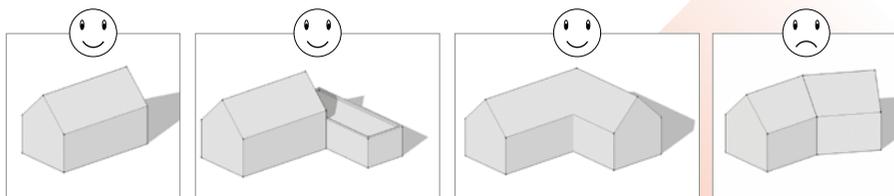
➔ Pour rappel

Dans les espaces protégés, tous les travaux visant à modifier l'aspect extérieur d'une construction et de ses abords (construction, clôture, ravalement, modification des ouvertures...) doivent faire l'objet d'une autorisation de travaux (Art.L.621-30 et L.621-32 du code du patrimoine, Art.R.425-1 du code de l'urbanisme).

➔ La volumétrie

• **Préférer une volumétrie simple** avec un plan rectangulaire permet des économies à la construction, des économies énergétiques, des extensions ultérieures plus aisées et une meilleure luminosité intérieure par rapport à un plan carré.

 Dans les espaces protégés, on privilégiera une volumétrie se rapprochant de celle des constructions traditionnelles. Les volumes brisés en fausse équerre ou les volumes complexes qui relèvent d'un effet de mode sont donc, entre autres, à éviter.

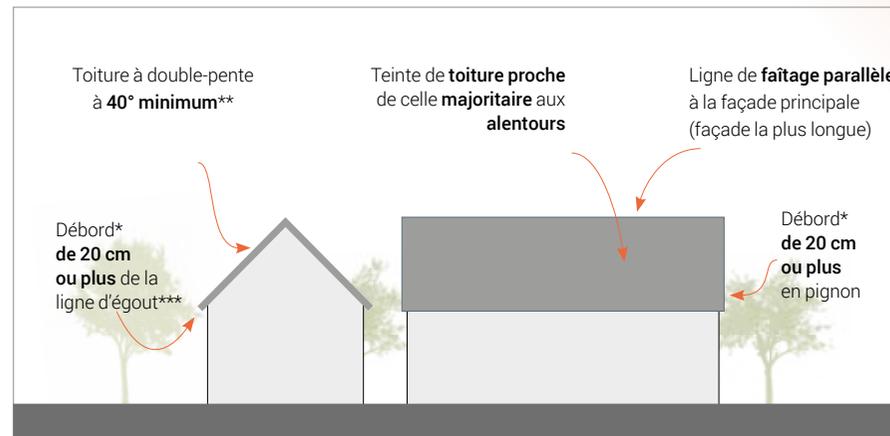


➔ La toiture

Le choix de la forme ou du matériau de couverture de la toiture devra se faire en fonction du contexte, en privilégiant le modèle majoritairement présent dans l'environnement.

En milieu rural, c'est bien souvent les toitures des maisons qui sont les parties les plus visibles. Une attention particulière doit donc y être portée. Attention à ne pas avoir une toiture disproportionnée par rapport aux façades (ni trop haute, ni trop basse).

Pour une bonne insertion de la construction dans son environnement (bâti ou naturel), il est conseillé de privilégier les caractéristiques suivantes :



* Le débord de toit permet de protéger la façade des intempéries et des salissures.

** De la même façon, une pente de toit suffisante (40°-45° minimum) permet la bonne évacuation de l'eau de pluie, retarde le développement des mousses, limite les risques d'infiltration et empêche le vieillissement précoce des matériaux (porosité).

*** La ligne d'égout correspond à la partie basse de la toiture où est généralement fixée la gouttière.

 Dans les espaces protégés, les évacuations d'eaux pluviales (gouttières et descentes) seront, pour une plus grande pérennité, en zinc ou en métal mat de couleur grise. Selon le territoire concerné, la couverture devra être réalisée :

- soit en ardoise de module 22x32,
- soit en tuile de terre cuite traditionnelle, teintée dans la masse, réalisées dans les tons des terres locales allant du rouge brun foncé au rouge orangé clair, petite plate ou à côte (voir p.29), selon le territoire concerné, présentant 20 unités par m² minimum.

Toute autre teinte ou finition est à proscrire dans les espaces protégés et à éviter de manière générale.

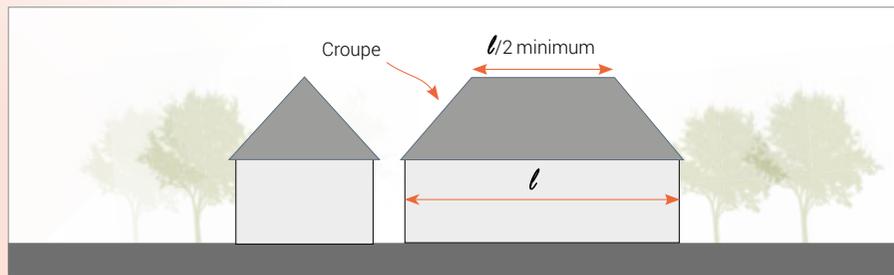
À noter : plus les tuiles sont petites plus le rendu de toiture sera homogène, qualitatif et proche de l'aspect des toitures traditionnelles.

Dans le cas d'une toiture en ardoise, le faitage en lignolet* pourra être demandé compte-tenu de son caractère traditionnel local.

* Faitage en lignolet : débordement de 5 à 6 cm des ardoises exposées aux vents dominants au niveau du faitage (voir p.29).

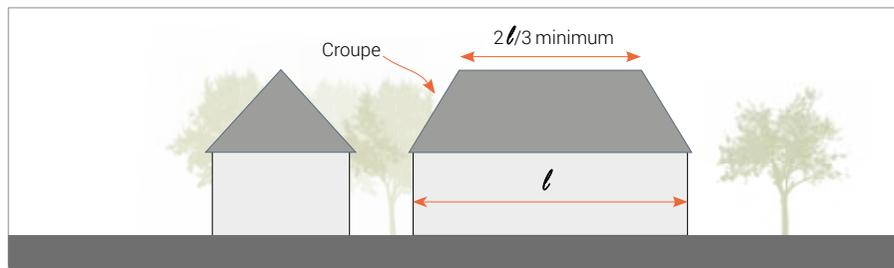
- **Les toitures seront de préférence à 2 pans.**

- Dans le cas où elles s'agrémentent de croupes ou de queues de geai, le faitage devra être parallèle à la façade la plus longue et sera d'une longueur équivalente à au moins la moitié de la longueur totale de la façade principale.

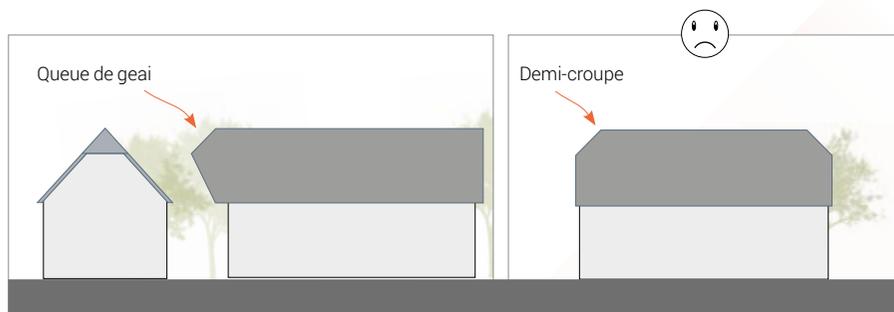


Dans les espaces protégés, les toitures comprenant des croupes ou queues de geai sont proscrites en général, cependant, selon le contexte et la typologie du projet, les croupes ou les queues de geai seront possibles.

- Dans le cas où une ou des croupes sont acceptées, le faitage devra être d'une longueur au moins équivalente au 2/3 de la longueur totale de la façade la plus longue.



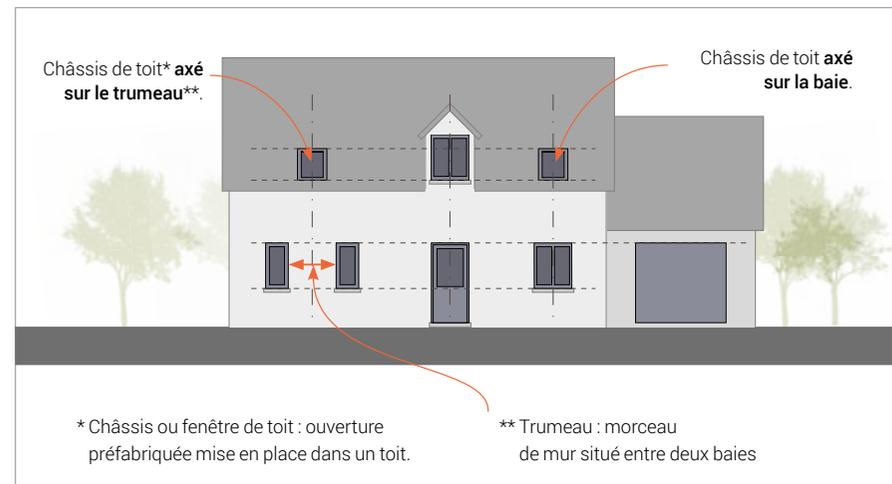
- Dans le cas où une queue de geai est acceptée, elle devra être débordante.
- Les demi-croupes sont à proscrire. Toutefois, en secteur littoral balnéaire, en fonction de la typologie du projet, de ses proportions et de références locales avérées, elles peuvent être acceptées.



➔ Les ouvertures en toiture

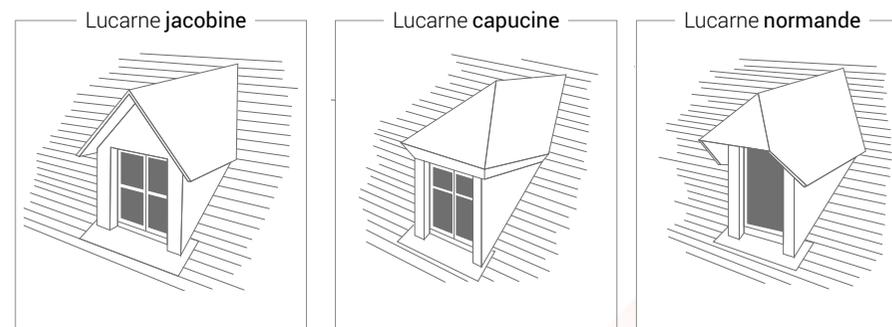
On privilégiera les châssis ou fenêtres de toit* (ainsi que les panneaux solaires) encastrés, de ton sombre et, sur une même façade, de **dimensions identiques et alignés en hauteur et par rapport à la composition de la façade**

>> Pour aller plus loin sur la question des panneaux solaires, consultez le livret du C.A.U.E 76 "Intégration architecturale des équipements liés aux énergies renouvelables" disponible sur le site internet du C.A.U.E 76.



Dans les espaces protégés :

- Les lucarnes avec des toitures à 2 ou 3 pentes (lucarnes jacobines ou capucines) seront à privilégier. Les lucarnes normandes (dites "à queue de geai") peuvent également être autorisées selon le volume et le style de la construction.

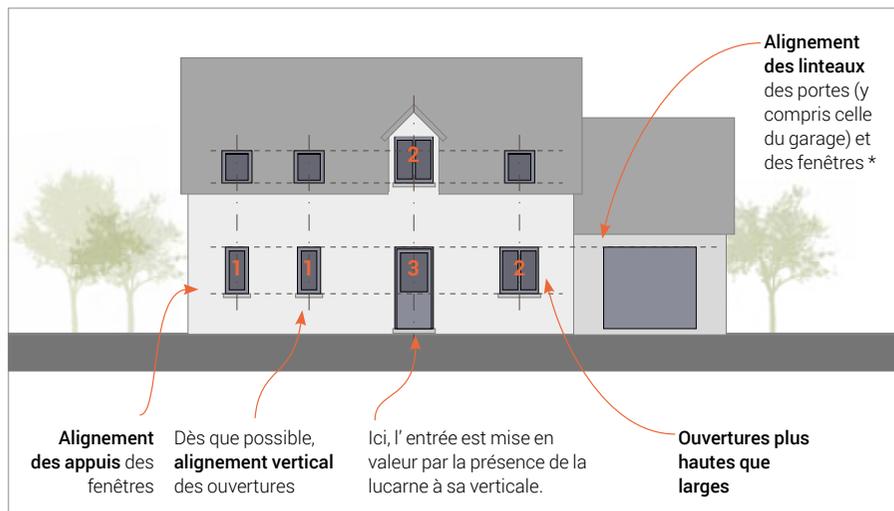


- Les châssis de toit devront être encastrés au nu de la couverture. Un seul format est autorisé : 78 cm de largeur par 118 cm de hauteur.

→ Les ouvertures en façade

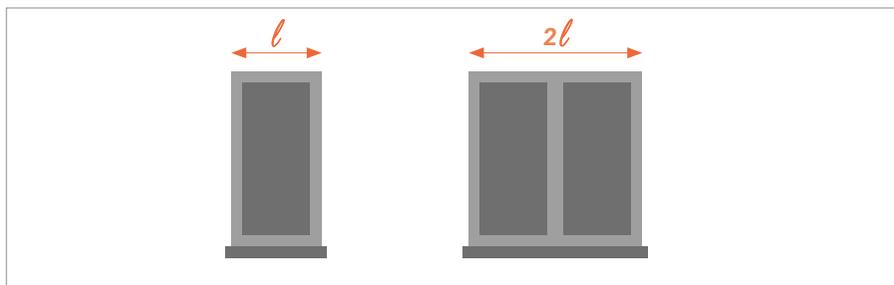
Une maison ne doit pas se concevoir uniquement en plan au risque de produire des élévations (façades) « pauvres ». **Les ouvertures et les menuiseries extérieures contribuent à l'équilibre esthétique d'une construction et à sa qualité architecturale.** Elles jouent un grand rôle dans la composition de la façade et ne doivent donc pas être dimensionnées ou positionnées uniquement en fonction des pièces leur correspondant mais bien correspondre à un dessin d'ensemble composé et équilibré des façades.

Ainsi, on préférera :



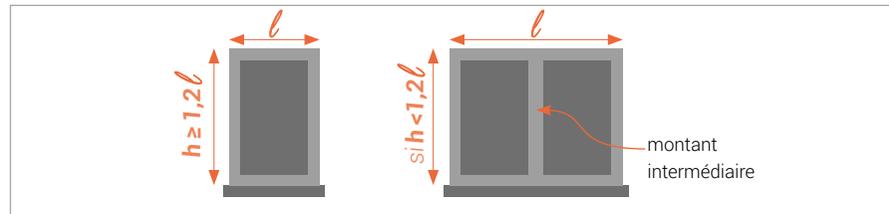
* Aligner le linteau de la porte du garage avec celui des autres ouvertures c'est permettre pour plus tard, sous réserve de l'obtention de l'autorisation, la transformation de ce dernier en pièce de vie (chambre supplémentaire, déplacement de la cuisine pour agrandissement du salon...)

- De même, **on évitera de démultiplier les formes et types d'ouvrants** (3 types différents maximum par façade, 5 types différents maximum en tout par maison).
- Si vous souhaitez des ouvertures de tailles différentes, optez pour la multiplication en largeur d'un même format : ici la fenêtre de type "2" équivaut à 2 fenêtres de type "1" mises côte à côte.

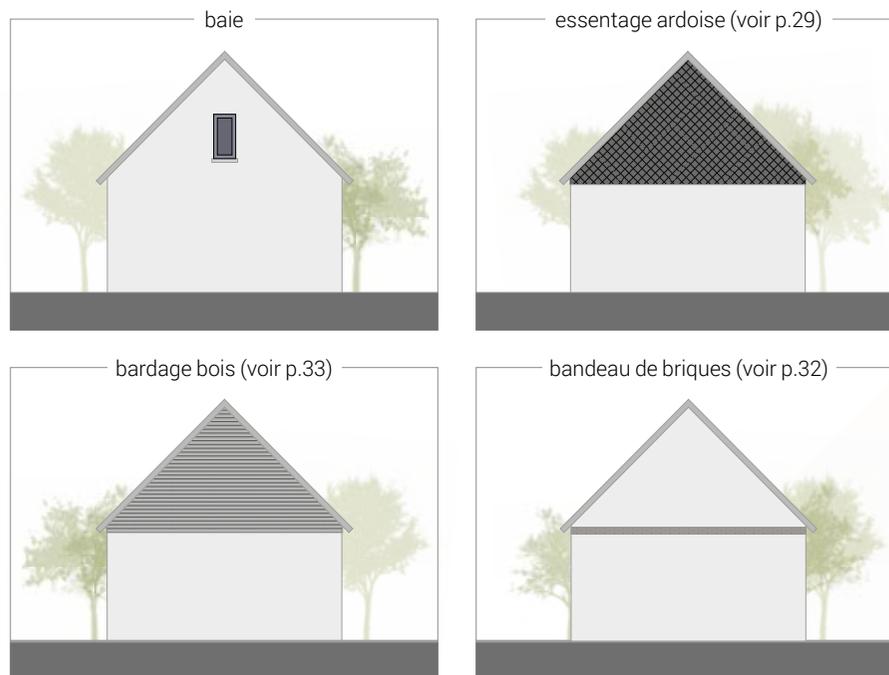


! Dans les espaces protégés :

- L'entrée devra si possible être "mise en scène" et disposée sur la façade principale.
- Les baies en plus d'être homogènes par leurs dimensions devront si possible également l'être par leur mode d'ouverture ("coulissant" ou "ouvrant à la française" ou "pivotant"...).
- La hauteur des baies devra être égale à 1,2 fois leur largeur a minima. Si ce n'est pas possible les menuiseries devront être recoupées par un montant intermédiaire pour obtenir un rectangle vertical. Elle peuvent également s'inspirer du format rectangulaire vertical traditionnel à 2 vantaux et à petit bois.



- Des persiennes à lames horizontales ou des volets pleins battants, animent la façade et sont à privilégier en raison de leur caractère traditionnel. Les volets gagneront à être en bois.
- Sur les maisons disposant d'un pignon aveugle, afin d'éviter un aspect massif et de valoriser la maison, la pointe sera munie d'une baie, d'un essentage ardoise, d'un bardage bois ou d'un bandeau de briques.



Choisir ses matériaux et couleurs

Pour choisir les teintes et matériaux de votre maison, il est conseillé de respecter les caractéristiques locales, en s'inspirant dans la mesure du possible des teintes et matériaux traditionnels, afin qu'elle fasse écho à son environnement naturel et bâti.

➔ Les matériaux locaux

Le bâti traditionnel présente, en fonction du contexte local, une diversité de matériaux en façades : **pans de bois** (chêne, ormes ou parfois hêtre), **et torchis, bardage bois, briques, moellons** (silex, pierre calcaire ou grès)... En toiture, on retrouve le **chaume**, la **petite tuile plate normande** ou la **tuile à côtes** (de module plus grand), et l'**ardoise** qui s'est généralisée au 19^e siècle avec le développement des transports et des industries.

À toutes les époques, les façades en matériaux composites (multiples) ont été une particularité du territoire. Des jeux de mosaïques, de couleurs et de matériaux, créés dès le 13^e siècle à partir de l'association de différentes briques, sont également courants au 19^e siècle et jusque dans les années 1950. Les habitations, tout comme les bâtiments d'activités réalisés à partir de cette gamme de matériaux, confèrent au bâti traditionnel une unité et reflètent les couleurs minérales et végétales de la Seine-Maritime.

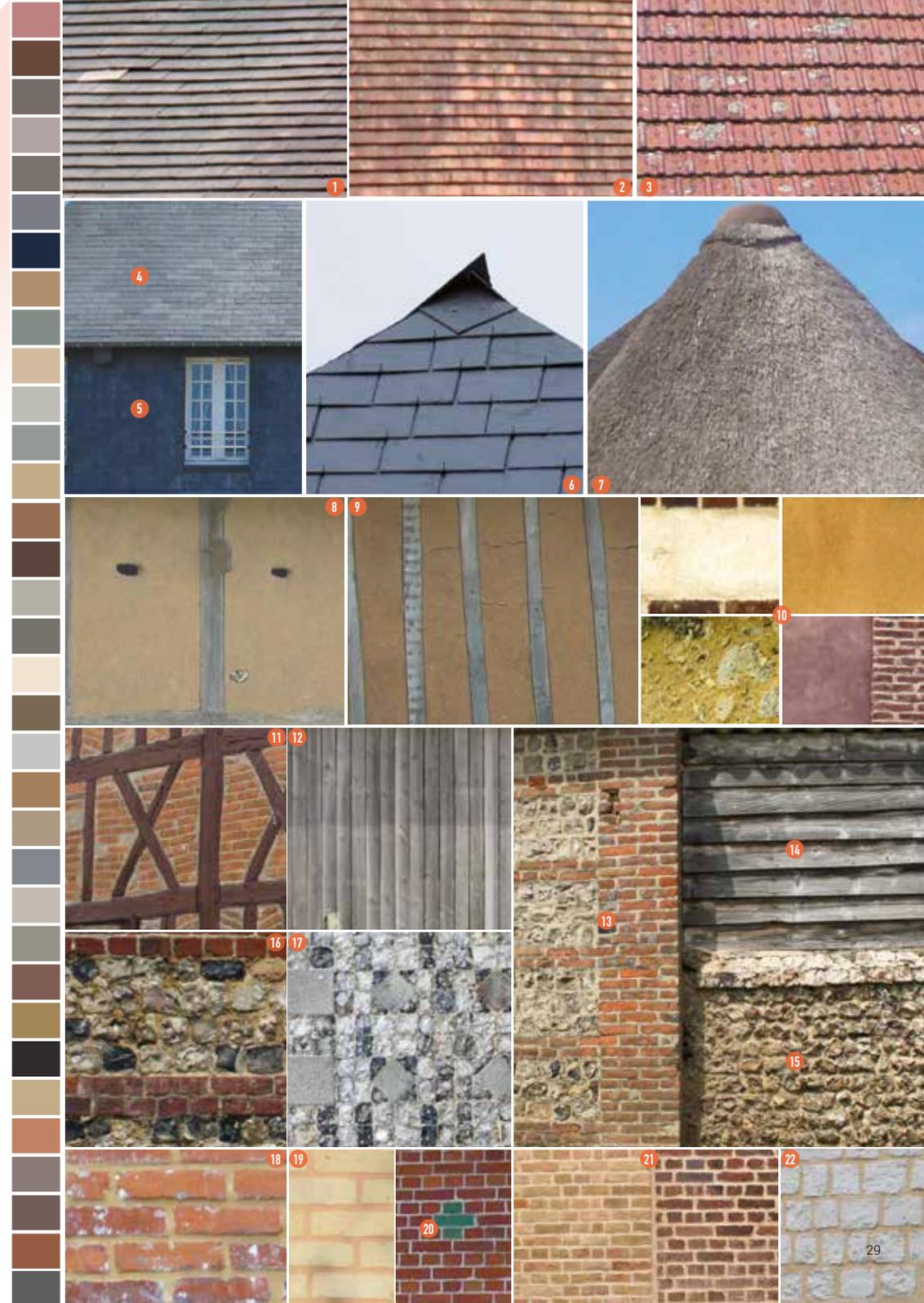
Ce sont des matériaux toujours d'actualité, particulièrement bien adaptés à notre territoire qu'il ne faut pas hésiter à utiliser pour la construction de votre maison d'autant qu'ils présentent également de grandes qualités en terme de durabilité et d'écologie.

➔ Zoom sur la brique

À l'origine employée seule, la brique n'est pas enduite ; ses modénatures* créent des animations visuelles et soulignent certains éléments d'architecture. Initialement cuite au bois, l'utilisation du charbon dans la fabrication industrielle généralisée dans la seconde moitié du 19^e siècle modifie sa texture et sa couleur d'origine : le modelé est plus régulier, le rouge orangé de la brique de Saint-Jean des deux siècles précédents et le jaune pâle des briques de «vase» évolue vers des rouges pourpres, des nuances violines, des rouges bruns et parfois des noirs pour celles situées au plus près du feu.

* Modénature : proportions et dispositions de l'ensemble des éléments (pleins, vides, moulures...) qui caractérisent une façade.

- | | | |
|--|----------------------------|--|
| Petite tuile plate normande brune ① | Pans de bois brayons ⑧ | Silex ⑮ |
| Petite tuile plate normande rouge-orangé ② | avec remplissage torchis ⑧ | Silex jointoyé à la chaux ⑮ |
| Tuile à côtes ③ | Pans de bois cauchois ⑨ | et lits de briques ⑮ |
| Ardoise 22x32 ④ | avec remplissage torchis ⑨ | Grès et silex taillés ⑰ |
| Essentage ardoise ⑤ | Enduits à la chaux ⑩ | Brique de Saint-Jean ⑱ |
| Faitage en lignolet ⑥ | Pans de bois ⑩ | Brique de «vase» ⑲ |
| Chaume ⑦ | avec remplissage brique ⑪ | Brique vernissée ⑳ |
| | Bardage bois vertical ⑫ | Brique manufacturée du 19 ^e ㉑ |
| | Briques ⑬ | Pierre calcaire ㉒ |
| | Clin bois ⑭ | |



→ Les couleurs et leur perception

Choisir des coloris en harmonie avec ceux des bâtiments anciens traditionnels présents sur le site ou aux alentours facilite l'intégration du projet. Le choix des couleurs est encore plus déterminant si la future maison est implantée à proximité d'un élément d'intérêt patrimonial ou isolée dans le paysage.. Dans le cas où vous optez pour une peinture ou un enduit (de préférence gratté fin), **l'idéal est de choisir dans la gamme des sables, des beiges ou des ocres** (voir nuancier p.34) pour se rapprocher au mieux des teintes des matériaux traditionnels (briques, torchis, grès, silex...).

Les maisons claires ou revêtues de matériaux brillants (ex : tuiles vernissées) ont un fort impact visuel. L'effet est ici accentué par l'absence de végétation.



Photo réelle



Photomontage

Des teintes s'inspirant des couleurs des matériaux traditionnels (gamme de sables, beiges, ocres ou bruns) seront plus en harmonie avec les teintes du paysage bâti et végétal local.

! **Dans les espaces protégés**, les enduits blancs et gris sont à proscrire.

• Utilisé ponctuellement et avec parcimonie, un ton clair aura tendance à mettre en valeur les éléments qu'il recouvre en accrochant le regard du passant **1**, tandis qu'une teinte plus sombre réduira visuellement leur volume et les fondera harmonieusement dans leur environnement **3**.

• **Privilégier l'application d'une teinte ou d'un matériau par volume distinctif** **2**, **4**. En revanche, éviter une disposition purement décorative (ex : bandes horizontales ou verticales) relevant plus d'un effet de mode.

• Dans le cas où un jeu de couleurs est souhaité en façade, deux tons d'une même famille de couleurs pourront être privilégiés.

• Si l'on souhaite travailler avec un camaïeu de couleurs, on évitera le ton sur ton en recherchant un minimum de contraste entre les différents tons de la teinte choisie **4**.



1 La Vaupalière
Les encadrements des baies blancs ressortent sur le clin beige de la façade.

2 La Vaupalière
Le volume principal est enduit, tandis que les volumes adjacents sont bardés d'un clin horizontal.

3 Octeville-sur-Mer
Le choix des enduits mets en avant la maison par rapport au garage.

4 Houpeville
Un camaïeu de gris est appliqué sur la maison : gris clair pour le volume principal, gris moyen

©Bénédictine Langlois architecte



Dans les espaces protégés :

- En fonction des secteurs, les soubassements, les appuis de fenêtres et les seuils des portes devront être réalisés en brique de couleur homogène 1, 2. Les imitations de bossage* pierre ou les appareillages assisés avec joints creux** sont à éviter, à l'exception des secteurs où ils sont déjà fortement présents (période de la reconstruction d'après guerre).



1 2 Neufchâtel-en-Bray

1

2



3

4

Quelle essence de bois choisir ?

Si par le passé les bois utilisés pour le bardage étaient principalement le chêne ou le châtaigner, des essences de résineux produites localement comme le douglas et le mélèze, moins coûteuses et ne demandant pas de traitement, sont aujourd'hui disponibles. Si le vieillissement aléatoire du bois vous dérange, pré-patiné le bois en usine lui garantit un aspect homogène. Si l'aspect grisé du bois vieilli vous semble inesthétique, de nombreuses finitions existent (vernis, pré-peint...).

© Brigitte Lejeune



5

- Le bardage bois sera, soit laissé naturel, soit passé à l'huile de lin, soit de couleur foncée 3.
- Le blanc pur est proscrit, les menuiseries (fenêtres, volets...) devront être de couleur 4, 5.
- Les portes (d'entrée, de service, de garage, de portail...) devront être de couleur soutenue 5.
- Les portes de garage auront de préférence un graphisme vertical.

3 La Feuillie

4 Varengeville-sur-Mer



*



**

* Bossage : Parement ouvragé en relief de la face visible des pierres de taille d'un mur > à éviter.

** Appareillage assisé avec joints creux > à éviter.



➔ Matériaux et couleurs préconisés

Attention aux variations de la teinte dues à l'impression sur papier.

• Façades et grandes surfaces (enduits, bardages, vêtements...)

Références données à titre indicatif : **WB** : Weber Saint-Gobain / **PXL** : Parexlanko / **PRB** : Produits de Revêtement du Bâtiment

NCS 1502-Y50R WB091-Gris perle PRB : jersey	NCS 2005-Y40R WB203-Cendré beige clair PXL : Grege t.10 PRB : GIBRALTAR	NCS 2608-Y25R WB545-Terre d'arène PXL : Terre feutrée T.60 PRB : Aquitaine	NCS 2010-Y20R WB212-Terre beige PXL : Terre de sable t.50 PRB : Vallée de sevre	NCS 2010-Y30R WB044-Brun clair PXL : Terre rosée t.90 PRB : Plaine de Luçon	NCS 2010-Y40R WB230-Doré clair PXL : Sable clair t.20 PRB : champagne
NCS 2502-Y WB276-Gris vert PXL : Gris souris g.30 PRB : Gris ouessant	NCS 3209-Y41R WB495-Beige schiste PRB : bocage vendéen	NCS 3010-Y25R WB215-Ocre rompu PRB : berry	NCS 3520-Y20R WB013-Brun foncé PXL : Terre beige T.70 PRB : camargue	NCS 3020-Y40R WB313-Ocre rouge moyen PXL : O.147 PRB : teneré	NCS 2020-Y25R WB010-Beige ocre PXL : beige t.80 PRB : ton sable
NCS 3502-Y WB601-Gris aluminium PXL : Gris cendré g.50 PRB : carnac	NCS 2005-Y50R WB202-Cendré beige foncé PXL : Gris fumé g.40	NCS 3502-Y WB268-Cendré vert PXL : G.16	NCS 3010-Y40R WB240-Marron moyen PXL : T.117 PRB : tolède	NCS 4520-Y50R WB320-Rose brun	NCS 2020-Y20R WB232-Mordoré PRB : ile de france
NCS 3005-R80B WB 272-Gris coloré froid	NCS 4005-Y20R WB598-Gris béton PRB : finistère	NCS 5010-Y10R WB347-Beige chanvre* PXL : T184* PRB : Franche comté	NCS 5020-Y40R WB296-Brun liège* PXL : O.138	NCS 4030-Y70R WB315-Brique rouge PXL : brique rouge r.90 PRB : cuba	NCS 3020-Y20R WB012-Brun PXL : Terre d'agle T.30 PRB : kenya
NCS 5500-N WB609-Gris chrome* PXL : Gris basalte* g.60 PRB : ETRÉTAT*	NCS 6005-G80Y WB649-Gris lauze* PRB : Auvergne	NCS 5005-Y50R WB605-Gris titane*	NCS 6010-Y50R WB 345 -Brun chaume* PXL : G84*	NCS 6030-Y60R WB 658 -Brun rocaille*	NCS 2520-Y30R WB304-Ocre doré PRB : Lascaux
NCS 7500-N WB660-Gris galet* PRB : CAUCASE*	NCS 7005-G80Y WB661-Gris schiste* PRB : BELFAST*	NCS 6005-Y20R WB615-Gris silex*	NCS 7005-Y80R WB341-Brun bardeau*	NCS 6020-Y70R WB616-Brun pisé*	NCS 7005-R20B WB749-Gris basalte*

* Pour les teintes dont le coefficient d'absorption solaire est supérieur à 0,7, leur utilisation est limitée aux modénatures, aux petites surfaces et aux façades peu ou pas ensoleillées (exposition Nord ou Est).

• Matériaux nobles pour façades, essentage, soubassement, encadrements...

Brique claire, joints colorés	Brique traditionnelle	Brique brune, joints clairs	Brique brune, joints foncés	Briques appareillées sans joint
Briques, effet moucharabieh	Briques, calepinage en relief	Briques, pose verticale avec jeux de relief	Ardoise	Silex
Zinc	Zinc pré-patiné	Bardage métallique à joints creux	Bardage métallique à joints debout	Panneaux composites
Bois pré-patiné	Bardage bois à recouvrement	Bardage bois à clair-voie	Bois naturel	Bois naturel, brut de sciage

• Éléments ponctuels (portes, fenêtres, volets, ferronneries...) - Références RAL

3004/3011	1011/8001	1013	7032	7001	5023/5024	6019
8002/8004	1019	7044	7003 / 7033	7036	5019	6011/6021
8011/8016	7006	7039	7022	7016	5003	6000

Aménager les abords de sa maison

Les abords de la maison (équipements, jardin, entrée, clôture...) sont aussi importants, voire parfois plus, que la maison en elle-même. Le plus souvent visibles depuis l'espace public, ils participent à sa mise en valeur et à la qualité du cadre de vie.

→ Les équipements

- **Les équipements techniques** (ex : pompes à chaleur) **devront être ton sur ton** s'ils sont visibles de l'extérieur, afin de ne pas dévaloriser la maison et ses abords.
- **Les éléments annexes** (coffret électrique, boîte aux lettres, numéro, interphone, local poubelle) **gagnent à être insérés dans un coffret** (maçonnerie, bois, ou autre) qui marque l'entrée.



! Dans les espaces protégés, les appareils liés à la production de chaleur ou de froid (air, eau...), d'aspect peu qualitatif, seront à intégrer dans la construction avec une sortie d'air munie d'une grille à ventelles* de préférence de ton sombre.

*Ventelle : chacune des lames inclinées d'un cadre métallique fixe.



→ La clôture

Premiers éléments visibles depuis la rue, les clôtures participent tout autant que le bâti au cadre de vie. Lors de la construction d'une maison individuelle, il est indispensable de traiter au mieux les transitions entre le projet, sa parcelle et l'espace public. Trois types de clôtures se détachent : les clôtures végétales 1, 2, les clôtures mixtes 3, 5, 6, et les clôtures pleines 4.

- Il est essentiel que la clôture soit **de qualité et en cohérence avec les caractéristiques générales du quartier**. Par exemple, dans un quartier avec des clôtures principalement végétales les clôtures pleines seront à éviter.
- Le portail, le portillon et leurs piliers sont les éléments principaux de l'entrée. Leur hauteur et leur style doivent être en adéquation avec la clôture et créer une harmonie d'ensemble. Ils seront de préférence de graphisme vertical et de couleur sombre.

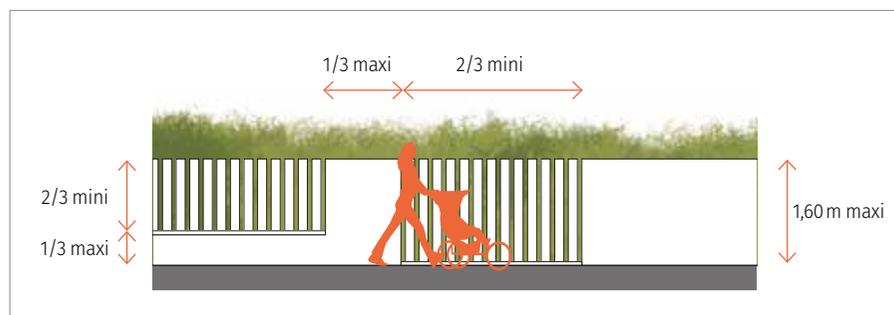


- **Adapter sa clôture** (hauteur, essences végétales de la haie, rapport de surface équilibré entre ouverture et fermeture...) **en fonction du besoin d'intimité** et de protection visuelle nécessaire sur les différentes limites de la propriété (petit jardin à l'avant, terrasse à l'arrière, en limite sur une sente ou une avenue).

- Rester dans **la sobriété est un gage de qualité**. En effet, les découpes complexes, les dessins fantaisistes et les couleurs vives s'insèrent difficilement dans le paysage urbain et se trouvent vite démodés. On peut cependant s'autoriser des teintes colorées ❶ faisant écho aux menuiseries ou aux volets de l'habitation. Le blanc et les teintes claires, qui attirent le regard, sont à éviter sauf dans le cas de grille métallique inspirée du modèle traditionnel à simple barreaudage vertical ❷.



- **Clôture mixte** : respecter la proportion un tiers en plein et deux tiers à claire-voie, que la répartition se fasse à l'horizontale ou à la verticale. Ces dispositifs atténuent la monotonie et la sensation d'enfermement que peut provoquer un long linéaire de clôture opaque.



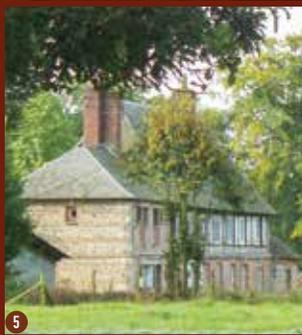
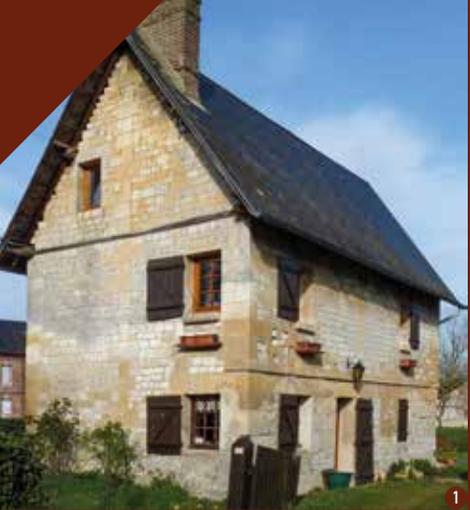
- **Clôture végétale** : **préférer des essences locales** (hêtre, noisetier, troène, charmille...) et, éventuellement, la doubler d'un grillage de préférence de couleur foncé, monté sur potelets métalliques de même teinte afin d'être le plus discret possible. Dans cet objectif, en limite du domaine public, le grillage sera implanté côté intérieur de la haie.



❗ **Dans les espaces protégés**, les clôtures pleines en panneaux de béton préfabriqués et les clôtures PVC sont à proscrire ainsi que les matériaux brillants ou trop éloignés des caractéristiques locales. Pour une bonne insertion dans un contexte local, des piliers en brique pourront être demandés dans la gamme des rouges brun traditionnels et devront être réalisés de part et d'autre du portail ou de l'accès à la parcelle.



>> Pour aller plus loin sur la question des clôtures dans les espaces protégés, consultez la fiche technique sur les clôtures, disponible sur demande auprès de l'UDAP 76.



3. Comprendre l'habitat seino-marin traditionnel

Pour s'inscrire dans la continuité du bâti existant et permettre une bonne intégration du bâti futur, il est important de comprendre les spécificités du bâti ancien local, c'est à dire du bâti vernaculaire. Cet habitat présente une grande diversité architecturale qui a enrichi nos paysages ruraux et donné notre identité régionale. Il a été construit avec les matériaux disponibles à proximité et les techniques artisanales s'y rapportant. Ces maisons étaient étudiées pour répondre au mieux aux conditions climatiques.

- 1 Jumièges
- 2 Brémontier Merval
- 3 Yébleron
- 4 Saint Laurent en Caux
- 5 Cliponville
- 6 Veules les Roses
- 7 Veules les Roses
- 8 Lucy
- 9 Hautot sur Seine
- 10 Eu

Le bâti vernaculaire se distingue selon les 4 entités paysagères majeures de la Seine-Maritime qui offrent chacune des conditions climatiques et des matériaux spécifiques pour la construction :

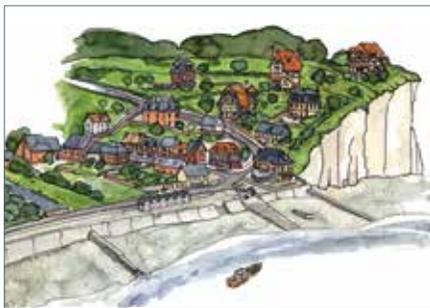
➡ Le Pays de Caux

Le plateau cauchois, caractérisé par de grands champs ouverts, est constitué d'argile rouge à silex et de craie. Ponctuellement, on trouve aussi du sable et du grès. Ici, l'homme a développé un système paysager unique pour se protéger des éléments climatiques : le clos masuré. Ce dernier est constitué d'un talus planté d'arbres de haut-jet entourant l'ensemble des constructions du corps de ferme.



➡ Le Pays de Bray

Dans ce territoire vallonné, l'argile est le matériau le plus présent dans les sols. Elle est utilisée pour la fabrication des torchis, briques et tuiles. Plus localement, on trouve également des grès ferrugineux, du calcaire ou encore des silex. Les forêts alentours fournissent le bois utilisé pour les charpentes, le pan de bois et le bardage.



➡ La Côte d'Albâtre

Les falaises du littoral offrent de la craie et des silex, ainsi que de l'argile claire à leurs pieds pour la fabrication des briques de «vase».

➡ La Vallée de Seine

En vallée de Seine, on trouve dans le sous-sol de l'argile à silex, tandis que la corniche, creusée par la Seine, fournit du calcaire et du silex. De grands massifs forestiers procurent le bois nécessaire aux constructions.

Les constructions traditionnelles étaient édifiées avec bon sens pour se protéger des intempéries et des vents dominants, tout en cherchant à profiter au mieux du soleil. En Seine-Maritime, en raison du climat local et de ses précipitations fréquentes, les toits se sont munis de pentes relativement importantes et de débords permettant de protéger les façades tout en leur évitant de se salir trop vite. De même, la pratique de l'essentage* ou du bardage s'est développée pour protéger les murs des façades Ouest, exposées à la pluie et aux vents dominants.

Si dans les campagnes, les maisons étaient généralement implantées selon les principes du bioclimatisme actuel, en zone urbanisée ce sont les alignements dépendant du parcellaire et d'une logique de faire valoir (façade avant sur rue) et d'une certaine recherche d'intimité (façade arrière sur jardin) qui priment.

Si vous êtes intéressés par les caractéristiques constructives du bâti traditionnel et sur les travaux qui lui sont adaptés, vous pouvez consulter le livret du C.A.U.E 76 "Rénover, réhabiliter, agrandir sa maison" disponible sur le site internet du C.A.U.E 76.

>> Si vous êtes intéressés par les caractéristiques constructives du bâti traditionnel et sur les travaux qui lui sont adaptés, vous pouvez consulter le livret du C.A.U.E 76 "Rénover, réhabiliter, agrandir sa maison" disponible sur le site internet du C.A.U.E 76.

- ➊ Anneville Ambourville
- ➋ Duclair
- ➌ Saint Valéry en Caux
- ➍ Rouen

*Essentage : revêtement de façade réalisé en ardoises, en tuiles plates, ou en planchettes de bois (de chêne ou de châtaignier), communément appelées bardeaux, refendues ou taillées en forme d'ardoise.



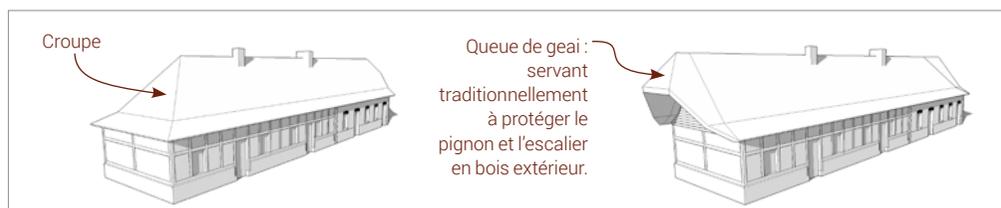
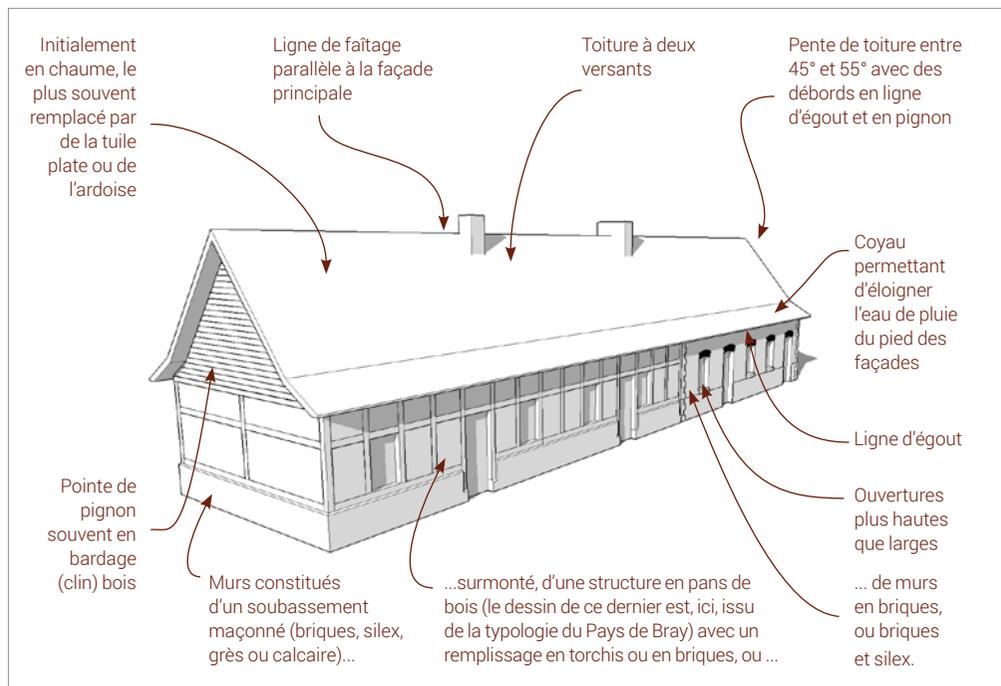
L'habitat rural

Les constructions individuelles se déclinent en longères, maisons de fermes et manoirs. Chacune développe un intérêt architectural unique mettant en œuvre **des appareillages maçonnés sophistiqués** en brique, silex et pierre **ou des savoir-faire plus rustiques** comme le torchis (mélange terre/paille), le chaume et le colombage (pan de bois). Construites pour durer, elles se sont implantées en fonction des éléments naturels prenant en compte le site, son relief et sa géologie, l'orientation par rapport au soleil, aux vents et à la pluie. Elles représentent un patrimoine qu'il est impératif de préserver.

La longère / chaumière

Cette maison de plain-pied présente **un plan rectangulaire très allongé**. Elle est munie d'un **toit à deux versants** se terminant par des pignons, des croupes, ou des queues de geai.

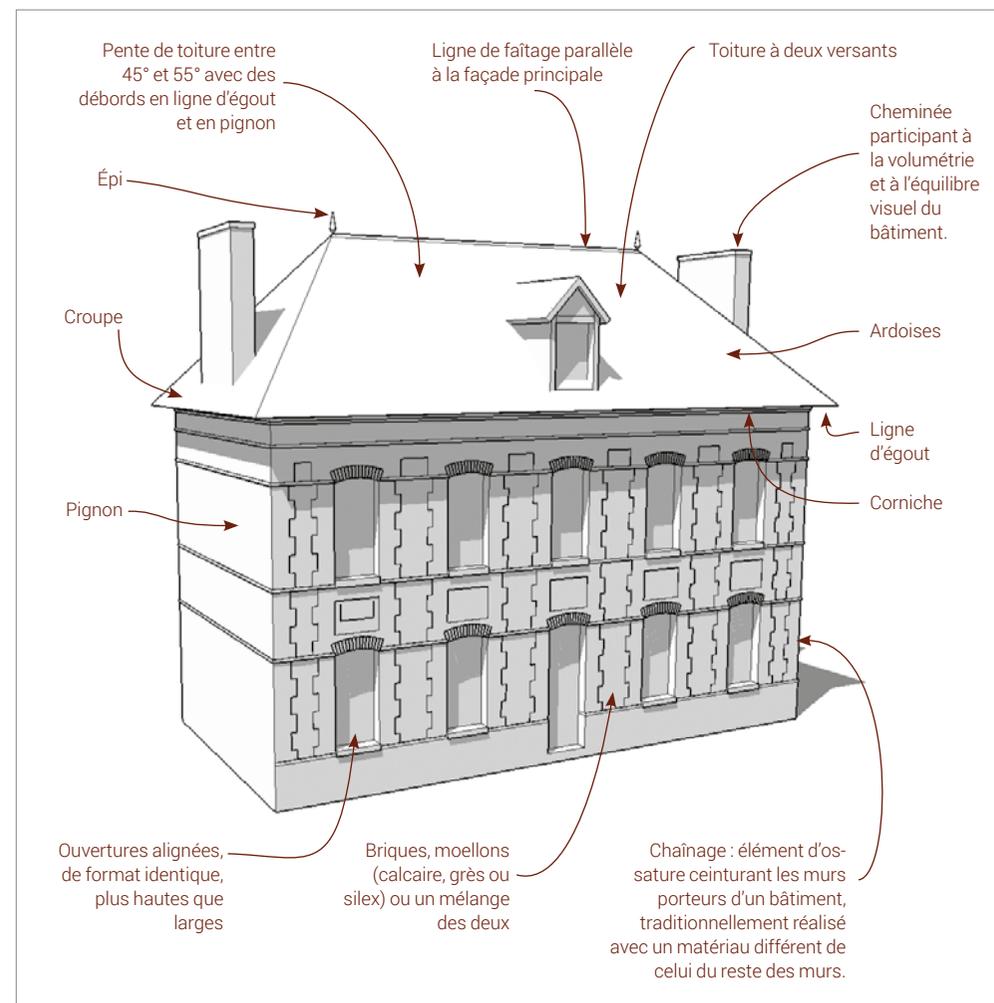
Un coyau était généralement réalisé pour éloigner l'eau de pluie du pied des façades.



La maison de maître

Dans les grandes exploitations du Pays de Caux dès le 18^e puis du Pays de Bray au 19^e siècle, une architecture d'influence urbaine tend à remplacer la maison à pans de bois.

Ces maisons à étage et **plan rectangulaire**, munies d'un **toit à deux versants** complété le plus souvent de deux croupes, empruntent leur vocabulaire architectural à l'architecture classique. **Les façades sont ordonnancées et symétriques** tant dans leur volumétrie que dans la disposition des ouvertures, des lucarnes et des souches de cheminées. **Les ouvertures, toujours plus hautes que larges** sont le plus souvent organisées autour d'une entrée principale bien indiquée au centre.

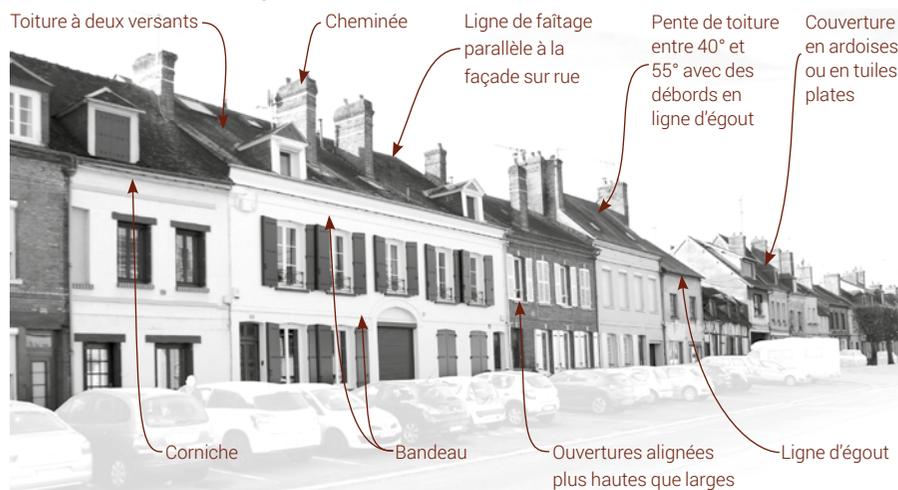


L'habitat urbain

On distingue, selon l'époque d'édification, deux démarches constructives :

- > Le bâti très ancien en pierre, bauge (terre), briques et/ou silex ou à colombages. Il est conçu par transmission de savoir, sans référence aux styles architecturaux.
- > Le bâti édifié à partir du 18^e siècle. Il est dessiné sous l'influence de la diffusion de courants architecturaux. Qu'il s'agisse de maisons de maître, de maisons mitoyennes ou de maisons jumelées, ces différentes constructions singulières constituent un ensemble homogène.

➔ La maison mitoyenne



Les maisons de ville forment par leur alignement le front de rue. C'est ce dernier qui donne à la rue son échelle. Ces maisons, le plus souvent étroites, à un ou plusieurs étages, jumelées ou non, sont munies d'un **toit à deux versants**.

Les murs sont soit **en maçonnerie** (entièrement en briques, en briques et silex, ou en briques et moellons*) soit **constitués d'un soubassement** en briques, silex ou moellons **surmonté d'une structure en pans de bois** accompagnée d'un remplissage en torchis ou en briques. Ces éléments participent à la richesse de la modénature* de nos façades traditionnelles. Ces maisons ont souvent été enduites, soit dès l'origine à la chaux quand elles étaient constituées de matériaux qui n'étaient pas destinés à être vus, soit, malheureusement, avec des enduits au ciment non adaptés à partir des années 1960.

À partir du 18^e siècle, ces maisons de ville qui se veulent démonstratives, de composition classique à symétrie plus ou moins affirmée, ne prennent pas en compte les données climatiques. Quelle que soit l'orientation, elles présentent des ouvertures importantes dont la taille n'est pas forcément en adéquation avec la destination des pièces.

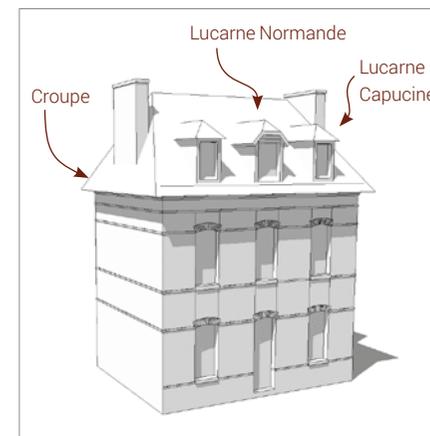
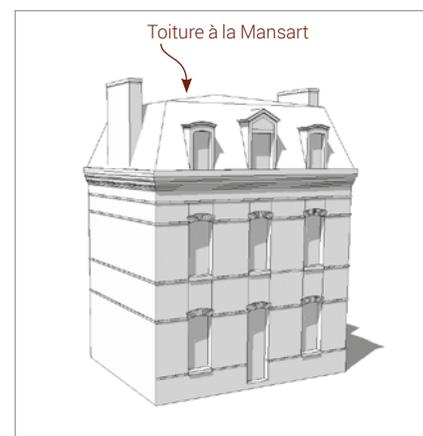
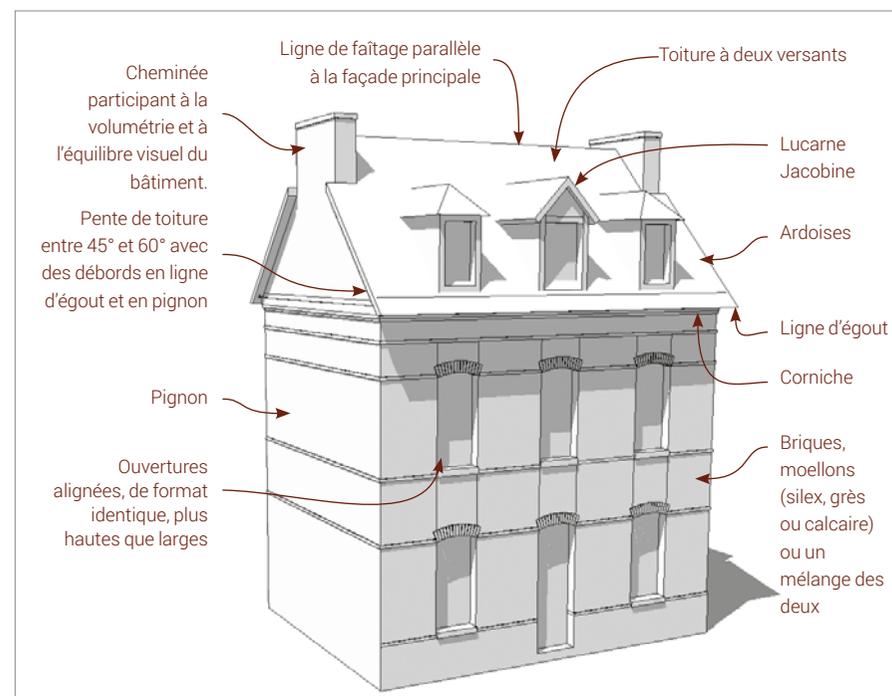
* Modénature : proportion et disposition de l'ensemble des éléments de décors qui caractérisent une façade (pleins, vides, moulures, corniches, bandeaux...).

* Moellon : petit bloc de pierre calcaire, brut ou taillé, utilisé pour la construction des murs en pierre maçonnés.

➔ La maison non-mitoyenne

Il s'agit d'une **maison à étage(s) et plan rectangulaire**. Elle est munie d'un **toit** à la Mansart ou, le plus souvent, **à deux versants**, et parfois complétés de deux croupes.

Côté rue, ces maisons comportent **une façade**, parfois richement ornementée, **servant à représenter le statut de son propriétaire**. **À l'arrière**, plus intime, la façade est généralement **plus sobre**.



Pour aller plus loin

➔ Des guides

Des guides sont disponibles sur le site du C.A.U.E 76 (www.caue76.fr) :

- > Construire sa maison, les clefs du projet,
- > Rénover, réhabiliter, agrandir sa maison,
- > Intégration architecturale des équipements liés aux énergies renouvelables,
- > Guides de recommandations.

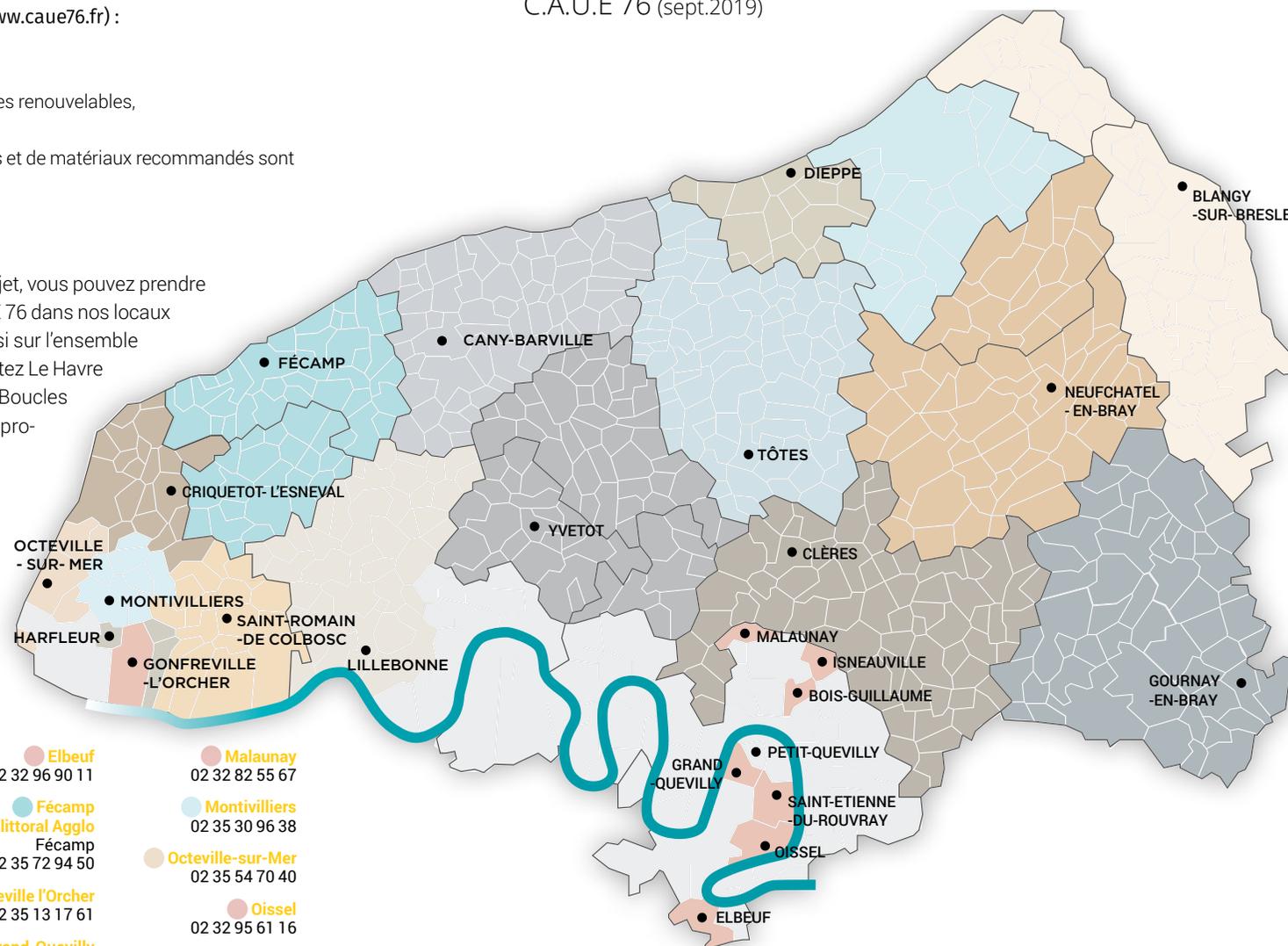
Sur certaines communes des palettes (nuancier) de couleurs et de matériaux recommandés sont également disponibles en Mairie.

➔ Des permanences

- > Pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet, vous pouvez prendre rendez-vous gratuitement avec un architecte du C.A.U.E 76 dans nos locaux de Petit-Quevilly. Des lieux de rendez-vous existent aussi sur l'ensemble du département, au plus près de chez vous. Si vous habitez Le Havre ou l'une des communes du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, nous vous invitons à vous rapprocher de leurs architectes conseillers.
- > Si votre projet se situe dans un espace protégé, les Architectes des Bâtiments de France tiennent régulièrement des permanences sur site.

- Bois-Guillaume
02 35 12 24 67
- Caux Seine Agglo
Lillebonne
02 32 84 40 30
- Clères
02 35 72 94 50
- Com. Com. Aumale
Blangy-sur-Bresle
Blangy-sur-Bresle
02 35 72 94 50
- Com. Com. Bray Eawy
Neufchâtel-en-Bray
02 35 72 94 50
- Com. Com. Caux estuaire
Saint-Romain-de-Colbosc
02 35 72 94 50
- Com. Com. Côte d'albâtre
Cany-Barville
02 35 72 94 50
- Com. Com. Yvetot Normandie
02 35 56 14 11
- Com. Com. Des 4 rivières
Gournay-en-Bray
02 35 72 94 50
- Criqueot l'Esneval
02 35 72 94 50
- Com. Com. Terroire de Caux
Tôtes
02 35 72 94 50
- Dieppe
02 35 06 66 00
- Dieppe DDTM
02 35 06 66 36
- Elbeuf
02 32 96 90 11
- Fécamp
Caux littoral Agglo
Fécamp
02 35 72 94 50
- Gouffreville l'Orcher
02 35 13 17 61
- Grand-Quevilly
02 35 68 99 14
- Harfleur
02 35 13 30 43
- Isneauville
02 35 60 57 85
- Malaunay
02 32 82 55 67
- Montivilliers
02 35 30 96 38
- Octeville-sur-Mer
02 35 54 70 40
- Oissel
02 32 95 61 16
- Petit-Quevilly
C.A.U.E. 76
02 35 72 94 50
- Saint-Étienne-du-Rouvray
02 32 95 83 83

➔ Carte des permanences du C.A.U.E 76 (sept.2019)



Pour tout renseignement,
02 35 72 94 50

Contacts

- ➔ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-Maritime (C.A.U.E 76)

27 rue François Mitterrand,
BP 90241 - 76142 Petit Quevilly cedex
02 35 72 94 50
caue@caue76.org

- ➔ Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Seine-Maritime (UDAP 76)

7 place de la Madeleine
76172 Rouen Cedex
02 32 10 70 70
udap76@culture.gouv.fr

- ➔ Maison de l'Architecture de Normandie

48, rue Victor Hugo 76000 Rouen
02 35 03 40 31
contact@man-leforum.fr

- ➔ Ordre des Architectes Pôle de Rouen

8, rue de l'Épicerie 76000 Rouen
Tél. : 02 35 71 46 88
contact@croanormandie.fr

- ➔ **Coordination du guide, C.A.U.E 76**

Sandrine Le Doaré, Architecte

- ➔ **Comité technique :**

Sandrine Le Doaré, Architecte C.A.U.E 76

Laurine Courtois, ABF

Valérie Lopes, Architecte C.A.U.E 76

- ➔ **Conception graphique, C.A.U.E 76**

Michaël Paton, Graphiste

- ➔ **Comité de relecture**

Brigitte Lelièvre, ABF, Cheffe de l'UDAP 76

Boris Menguy, Architecte Paysagiste, Directeur du C.A.U.E 76

Équipes du C.A.U.E 76 & de l'UDAP 76

Crédit photos : sauf mention contraire C.A.U.E 76

